



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Recueil des Actes Administratifs

spécial

**N° 13 du 11 février
2016**

N° d'ordre	Dénomination et objet de l'arrêté
001	PREF/DRHB/BOA/2016-0003 organisant la suppléance du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie du lundi 15 février 2016 au dimanche 21 février 2016 inclus



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Annecy, le 11 février 2016

Direction des ressources humaines
et du budget

Bureau de l'organisation administrative
Références : BOA/OB (suppléance sg)

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE n° PREF/DRHB/BOA/2016-0003

organisant la suppléance du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie du lundi 15 février 2016 au dimanche 21 février 2016 inclus

VU les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Christophe NOËL DU PAYRAT, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 18 août 2015 portant nomination de M. Hervé GÉRIN, administrateur civil, détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 9 mai 2012 portant nomination de M. Francis BIANCHI, administrateur civil, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville ;

VU le décret du 19 septembre 2012 portant nomination de M. Jean-Yves LE MERRER, sous-préfet, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains ;

VU le décret du 21 juillet 2014 portant nomination de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, administratrice territoriale, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;

Considérant l'absence de M. Christophe NOËL DU PAYRAT, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, du lundi 15 février 2016 au dimanche 21 février 2016 inclus ;

SUR proposition de M. le secrétaire général,

ARRETE

Article 1er : M. Francis BIANCHI, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, est désigné pour assurer la suppléance du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie pendant son absence, du lundi 15 février 2016 au dimanche 21 février 2016 inclus ;

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Francis BIANCHI, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de la Haute-Savoie, à l'exception :

- des réquisitions de logements prises en application du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,
- des arrêtés portant élévation de conflit,
- des réquisitions des comptables publics.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis BIANCHI, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, la suppléance du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie sera assurée dans l'ordre suivant par :

- M. Hervé GERIN, directeur de cabinet,
- M. Jean-Yves LE MERRER, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains,
- Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Article 4 : M. le secrétaire général, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, M. le directeur de cabinet, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains et Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Georges-François LECLERC